



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mars 2026  
Français  
Original : anglais

### Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2808 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Couvrant la période du 16 septembre 2025 au 15 mars 2026, il retrace l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2025/615](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Évolution de la situation politique

###### *Efforts de paix concernant l'est de la République démocratique du Congo*

2. Les efforts diplomatiques visant à résoudre le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo se sont intensifiés à la fin de l'année 2025, débouchant sur plusieurs accords, notamment dans le cadre du processus de paix mené par Washington entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que des négociations facilitées par Doha entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23). Malgré ces efforts, l'AFC/M23 a temporairement pris le contrôle d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, en décembre, ce qui a contribué à aggraver les conditions de sécurité (voir

<sup>1</sup> Dans ce contexte, la région couvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU et l'Union africaine.



la section II.B ci-dessous). En réponse, les acteurs régionaux ont renforcé leur mobilisation à l'occasion d'une série de réunions de haut niveau organisées sous les auspices de l'Union africaine, de l'Angola, de l'Ouganda et du Togo, l'objectif étant de faciliter l'apaisement des tensions, de favoriser le dialogue et de renforcer la coordination.

3. Les États-Unis d'Amérique ont accueilli quatre réunions du Comité de surveillance conjointe et quatre réunions du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité. Ces réunions ont permis de finaliser un ordre d'opérations concernant le plan harmonisé pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le désengagement des forces et la levée des mesures défensives rwandaises, ainsi que la signature d'un accord-cadre sur l'intégration économique régionale.

4. Ce processus a abouti à la signature, le 4 décembre à Washington, des Accords de Washington pour la paix et la prospérité, qui regroupent la Déclaration de principes du 25 avril, l'Accord de paix de Washington du 27 juin et le cadre d'intégration économique régionale du 7 novembre. Les Accords ont été signés par les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda en présence du Président des États-Unis. Plusieurs dirigeants de la région et d'ailleurs ont assisté à la cérémonie, notamment les Présidents de l'Angola, du Burundi et du Kenya ; le Vice-Président de l'Ouganda ; le médiateur de l'Union africaine et Président du Conseil des ministres du Togo ; les membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine ; le Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que les Ministres des affaires étrangères du Qatar et des Émirats arabes unis. De surcroît, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé des accords bilatéraux avec les États-Unis.

5. Les 2 et 6 mars, le Gouvernement des États-Unis a annoncé deux séries de mesures de sanction visant la Force de défense rwandaise et des responsables rwandais pour des agissements jugés préjudiciables aux efforts de paix en cours et aux engagements pris dans le cadre des Accords de Washington. Il s'agit notamment de sanctions prévoyant le gel d'avoirs placés sous la juridiction des États-Unis, l'interdiction de transactions faisant intervenir des ressortissants des États-Unis, ainsi qu'une politique de restriction des visas.

6. Le Qatar a continué de faciliter les négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23. À la suite de la signature d'un accord sur un mécanisme d'échange de prisonniers le 14 septembre, les parties ont convenu, le 14 octobre, de mettre en place le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Le Mécanisme est composé d'un nombre égal de représentants des deux parties, les États-Unis, le Qatar et l'Union africaine y participant en qualité d'observateurs. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont également été intégrées à ce Mécanisme.

7. Le 15 novembre, à Doha, les parties ont signé l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global, qui comprend huit protocoles. Deux protocoles, relatifs au mécanisme d'échange de prisonniers et au Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, ont été finalisés, et six autres doivent encore faire l'objet d'un accord, à savoir ceux concernant l'accès humanitaire ; les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés ; le rétablissement de l'autorité de l'État ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants ; la relance économique ; la justice transitionnelle.

8. Au niveau régional, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni a organisé, en sa qualité de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la

région, un sommet régional extraordinaire le 21 décembre à Entebbe (Ouganda), avec le soutien de la CIRGL et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Les débats ont porté sur les solutions à envisager pour remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment par une plus forte mobilisation régionale et une meilleure coordination avec les processus de paix de Washington et de Doha.

9. Lors d'une réunion ministérielle consacrée à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, qui s'est tenue le 29 décembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exigé « la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités ainsi que le retrait du territoire congolais de toutes les forces étrangères non invitées, des groupes armés et des groupes terroristes », et a appelé à « un engagement renouvelé [de la part de la République démocratique du Congo et du Rwanda] à mettre en œuvre de bonne foi les accords récemment signés ». Le Conseil de paix et de sécurité a en outre « exhort[é] » le Président de l'Ouganda à poursuivre ses bons offices en vue de parvenir à une solution durable au conflit.

10. Le 2 février, à la septième réunion du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, qui s'est tenue à Doha, les parties, ainsi que la Commission de l'Union africaine, la CIRGL et la MONUSCO, ont signé le mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus. La MONUSCO et la CIRGL ont ensuite mené une mission d'évaluation conjointe à Uvira du 23 au 27 février.

11. Par ailleurs, l'Angola a réaffirmé son engagement en faveur des efforts de paix en cours, notamment les processus de Washington et de Doha. Le Président de l'Angola a reçu, le 9 février à Luanda, le médiateur de l'Union africaine et Président du Conseil des ministres du Togo, Faure Gnassingbé ; un membre du Groupe de facilitateurs et facilitatrices, Olusegun Obasanjo, ainsi que le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi. Les quatre ont conjointement chargé l'Angola d'entamer des consultations avec « toutes les parties congolaises intéressées » en vue de l'organisation d'un dialogue national en République démocratique du Congo par les institutions nationales compétentes, conformément à la Constitution. L'appel lancé le 12 février par le Président angolais en faveur d'un cessez-le-feu entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, devant prendre effet le 18 février, a été accepté par le premier mais pas par le second. L'AFC/M23 a, en lieu et place, réaffirmé son attachement au mécanisme de cessez-le-feu convenu dans le cadre du processus de Doha.

12. Afin de soutenir la mise en œuvre du cessez-le-feu, les Ministres de la défense des États membres de la CIRGL ont convenu, lors d'une réunion extraordinaire tenue le 10 janvier à Livingstone (Zambie) d'un projet de protocole d'accord, qui doit être signé par la CIRGL, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, et ont entériné les nominations du nouveau commandant et du commandant adjoint du Mécanisme conjoint de vérification élargi. Ils ont également chargé le secrétariat de la CIRGL de coordonner l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus, qui a ensuite été adopté lors d'une réunion du Comité des experts de la défense de la CIRGL, tenue les 4 et 5 mars à Lusaka.

13. Le médiateur de l'Union africaine s'est attaché à renforcer la cohérence et la coordination entre les différentes initiatives de paix, notamment celles menées sous l'égide de l'Afrique. Une réunion de haut niveau, qui s'est tenue le 17 janvier à Lomé, a notamment abouti à un accord sur le rôle central de la médiation menée par le Togo dans le cadre des efforts de paix africains, ainsi qu'à l'adoption de plans de travail pour le Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine.

14. Du 29 janvier au 3 février, le Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine s'est rendu au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda

et en Ouganda afin de s'entretenir avec les chefs d'État respectifs sur la voie à suivre. Après s'être rendu en République démocratique du Congo le 22 décembre et avoir reçu le Président de la République démocratique du Congo à Lomé le 12 janvier, le médiateur de l'Union africaine s'est joint au Groupe pour les visites au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Le Groupe a également tenu des consultations avec la Commission de l'Union africaine et une délégation des États-Unis en marge du trente-neuvième Sommet de l'Union africaine. Entre le 27 février et le 5 mars, l'un des cofacilitateurs, Mokgweetsi Masisi, s'est rendu au Burundi et en Éthiopie en compagnie d'une délégation togolaise afin de mener des discussions sur les solutions et les options africaines visant à répondre aux aspects humanitaires urgents de la crise.

#### *Relations bilatérales*

15. Malgré les accords de paix et les engagements publics en faveur de la paix, les tensions et la méfiance ont persisté entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, comme en témoignent les accusations que les deux pays ne cessent de se renvoyer. Le 9 octobre, lors de la deuxième édition du Forum Global Gateway à Bruxelles, le Président de la République démocratique du Congo a lancé un appel public au Président du Rwanda, Paul Kagame, qui était également présent, en déclarant qu'il souhaiterait « proposer la paix » si le Rwanda ordonnait à l'AFC/M23 de mettre fin à l'escalade. Si le Président du Rwanda n'a pas réagi, son Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Olivier Nduhungirehe, a, dans une déclaration publiée sur les réseaux sociaux, appelé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à cesser de soutenir les FDLR et à désarmer les Wazalendo.

16. Le 27 novembre, lors d'une conférence de presse, le Président du Rwanda a accusé le Gouvernement de la République démocratique du Congo de ne pas assumer ses responsabilités pour mettre fin au conflit, notamment par son refus de négocier directement avec l'AFC/M23. Le 28 novembre, le Président de la République démocratique du Congo a réitéré ses accusations concernant le rôle déstabilisateur du Rwanda et a exclu toute possibilité d'intégration des groupes armés dans les forces nationales de sécurité. À la suite de la prise d'Uvira par l'AFC/M23 le 10 décembre, six jours après la signature des Accords de Washington, les deux parties se sont mutuellement accusées de compromettre les accords de paix signés à Washington et à Doha.

17. À la suite des déclarations télévisées faites le 27 décembre par le porte-parole des Forces armées de la République démocratique du Congo de l'époque, la République démocratique du Congo a officiellement désavoué ces propos et suspendu le porte-parole. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a déclaré que ces propos risquaient d'attiser les divisions ethniques.

18. Le 22 janvier, dans une déclaration officielle adressée au Président de la sous-commission Afrique de la Chambre des représentants des États-Unis, l'Ambassadrice du Rwanda aux États-Unis, Mathilde Mukantabana, a reconnu que le Rwanda « coopérait avec l'AFC/M23 en matière de sécurité », compte tenu de leur « intérêt commun » à protéger les populations des groupes armés, tels que les FDLR.

19. Les relations entre le Burundi et le Rwanda se sont détériorées à la suite de la prise d'Uvira. Le 10 décembre, lors d'une interview, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la coopération au développement du Burundi, Édouard Bizimana, a affirmé que l'AFC/M23 tenait ses capacités du soutien financier et militaire apporté par le Rwanda, et a déclaré que toutes les options étaient envisagées pour protéger le Burundi et sa population. Le même jour, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a condamné l'intervention de la Force de défense nationale du Burundi dans le Sud-Kivu, les

accusant d'avoir « assiégé des villages banyamulenge à Minembwe dans le but délibéré d'affamer les habitants ». Dans son discours à la nation du 26 décembre, le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a déclaré que son pays n'avait pas l'intention d'attaquer qui que ce soit, mais que son « voisin du nord nourrissait des intentions hostiles ». Il a ensuite confirmé, lors d'une rencontre avec un membre du Groupe des facilitateurs de l'Union africaine, Mokgweetsi Masisi, le 2 mars, son engagement, au nom de l'Union africaine et du Burundi, à contribuer à une solution pacifique au conflit.

20. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Kenya ont été fragilisées par le lancement, les 14 et 15 octobre à Nairobi, du mouvement « Sauvons la RDC ». Convoqué à l'initiative de l'ancien Président, Joseph Kabila, le mouvement appelait à la formation d'un front uni pour « mettre fin à la dictature, rétablir la démocratie et réconcilier la nation ». En réponse, le 15 octobre, le porte-parole du Gouvernement de la République démocratique du Congo, Patrick Muyaya, a accusé Nairobi d'être devenue une « capitale du complot » contre la République démocratique du Congo, tout en qualifiant la réunion de Nairobi de « non-événement ». Le 16 octobre, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur de la République démocratique du Congo, Jacquemain Shabani, a dénoncé le rôle présumé du Kenya dans cette affaire.

### *Élections*

21. Quatre États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont organisé des élections législatives au cours de la période considérée. En République-Unie de Tanzanie, les élections du 29 octobre ont été remportées par la Présidente sortante, Samia Suluhu Hassan. La mission d'observation électorale de l'Union africaine a toutefois fait remarquer que les élections « n'étaient pas conformes aux principes de l'Union africaine », invoquant les restrictions dans l'espace politique et soulignant l'urgence qu'il y avait à mener des réformes. En République centrafricaine, les élections présidentielle, législatives, régionales et municipales organisées le 28 décembre ont abouti à la réélection pour un troisième mandat du Président sortant, Faustin Archange Touadéra. Bien que le scrutin se soit déroulé dans le calme et de façon ordonnée, la plateforme d'opposition Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 a maintenu sa décision de boycotter les élections, invoquant des failles juridiques et l'absence de dialogue avec l'opposition politique. En Ouganda, Yoweri Museveni a été réélu Président le 15 janvier pour un septième mandat consécutif. Une mission d'observation électorale conjointe, composée de l'Union africaine, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a fait état de restrictions imposées à la société civile ainsi que de cas d'intimidation et d'arrestations de candidats et de partisans de l'opposition. L'accès à Internet a été temporairement suspendu pendant les élections en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Au Congo, l'élection présidentielle a eu lieu le 15 mars. Le Président sortant, Denis Sassou Nguesso, du Parti congolais du travail, a été réélu pour un cinquième mandat.

## **B. Situation de sécurité**

22. Malgré les efforts de paix mentionnés ci-dessus, la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo s'est encore détériorée au cours de la période considérée, ce qui a eu des répercussions importantes à l'échelle régionale.

23. Fin 2025, l'AFC/M23, soutenue par la Force de défense rwandaise, a poursuivi son avancée dans certaines parties des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et a continué d'asseoir son contrôle sur des zones précédemment conquises, notamment

en mettant progressivement en place des administrations parallèles. Outre les conquêtes territoriales dans le territoire de Rutshuru et le long de l'axe Masisi-Walikale (Nord-Kivu), l'AFC/M23 est entré dans Uvira, à proximité immédiate de la frontière burundaise, le 9 décembre, ce qui a conduit les autorités burundaises à fermer plusieurs postes-frontières avec la République démocratique du Congo.

24. À la suite des vives inquiétudes exprimées par les médiateurs, notamment les États-Unis, l'AFC/M23 s'est retirée d'Uvira entre le 17 et le 18 janvier. Des militants des Wazalendo auraient ensuite pénétré dans la ville pour se livrer à des pillages généralisés ainsi qu'à des attaques dirigées contre des habitants banyamulenge. Dans un communiqué publié le 19 janvier, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont annoncé avoir pris le contrôle d'Uvira le 18 janvier, tout en accusant l'AFC/M23 et ses alliés d'avoir procédé à des pillages systématiques avant leur retrait. Le poste-frontière de Kavimvira/Gatumba a rouvert le 23 février.

25. Entre décembre 2025 et mars 2026, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont intensifié leurs opérations aériennes, et les affrontements entre l'AFC/M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo, les Wazalendo et d'autres groupes armés se sont multipliés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en particulier dans les territoires de Masisi et de Fizi, respectivement. L'utilisation d'artillerie lourde et la multiplication des frappes de drones armés ont entraîné des pertes civiles et causé des dégâts aux infrastructures. Une frappe aérienne qui aurait eu lieu le 2 janvier sur Masisi Centre a fait au moins 6 morts et 42 blessés parmi les civils. Le 3 février, l'AFC/M23 a revendiqué la destruction d'un centre de commandement de drones militaires à l'aéroport de Kisangani (province de la Tshopo). Le 24 février, une frappe de drone près de Rubaya (Nord-Kivu), a coûté la vie au porte-parole du M23, Willy Ngoma. Le 11 mars, une frappe de drone à Goma (Nord-Kivu) a coûté la vie à un membre du personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à deux autres personnes. Le M23 a intensifié les actions de brouillage et d'usurpation des communications dans les zones qu'il contrôle.

26. Les FDLR et les groupes Nyatura qui leur sont associés sont restés actifs dans la province du Nord-Kivu. Les affrontements entre les FDLR et l'AFC/M23 dans les territoires de Masisi et de Rutshuru ont fait au moins 108 victimes parmi les civils. Dans le Sud-Kivu, des affrontements ont continué d'opposer la Force de défense nationale du Burundi et des groupes armés burundais, notamment la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara). En décembre, des membres de la RED Tabara auraient rencontré des représentants de l'AFC/M23 dans la province du Sud-Kivu, ce qui pourrait renforcer leur alliance.

27. Dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, les attaques contre les civils menées par les Forces démocratiques alliées (ADF) se sont intensifiées, malgré la pression constante exercée dans le cadre de l'opération Shujaa menée par les Forces de défense populaires de l'Ouganda et les Forces armées de la République démocratique du Congo, et en dépit des efforts de la MONUSCO. Au cours de la période considérée, les ADF ont tué au moins 431 civils, dont 72 femmes et 3 enfants, ce qui montre bien que ce groupe représente une menace constante.

28. On a également constaté, dans la province de l'Ituri, une recrudescence notable des activités de la Convention pour la révolution populaire (CRP), dirigée par Thomas Lubanga, qui a déjà été condamné par la Cour pénale internationale et qui fait toujours l'objet de sanctions de la part de l'ONU. Des affrontements ont été signalés entre la CRP et les Forces armées de la République démocratique du Congo, notamment près de Bunia et du lac Albert, le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda.

*Incidents de sécurité transfrontaliers*

29. Le 8 décembre, le Président de la République démocratique du Congo a accusé l'armée rwandaise, dans un discours prononcé devant le Parlement, d'avoir frappé le territoire congolais avec des armes lourdes depuis la ville rwandaise de Bugarama, causant des pertes humaines et des dégâts matériels. Le 10 décembre, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a réagi en affirmant que les Forces armées de la République démocratique du Congo, la Force de défense nationale du Burundi et les forces qui leur sont alliées avaient « systématiquement » bombardé des villages situés près de la frontière rwandaise. Ces accusations n'ont pas pu être vérifiées de manière indépendante.

30. Le 3 janvier, lors d'une conférence de presse, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont présenté plusieurs militaires étrangers qui auraient été capturés sur le territoire congolais, parmi lesquels des membres présumés de la Force de défense rwandaise. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a réfuté ces allégations.

**C. Situation humanitaire***Incidences du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo*

31. La détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. Le nombre de personnes déplacées est resté extrêmement élevé : 6,47 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays en février 2026 (dont 1,8 million dans le Nord-Kivu, 1,5 million dans le Sud-Kivu et 920 000 en Ituri). L'escalade de la violence a fortement limité l'accès humanitaire, tandis que la forte baisse des financements humanitaires en 2025 a considérablement réduit les capacités d'intervention. En 2025, plus de 1 000 centres de nutrition ont fermé leurs portes, privant ainsi plus de 390 000 enfants souffrant de malnutrition sévère d'un accès à une prise en charge indispensable. Environ 1,5 million de personnes ont également perdu l'accès aux soins de santé primaires, en raison de la fermeture d'établissements, de la pénurie de médicaments essentiels et de la réduction des capacités anti-épidémie. D'après le plan de réponse humanitaire pour 2026, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est estimé à 14,9 millions. La communauté humanitaire a sollicité 1,4 milliard de dollars pour venir en aide aux 7,3 millions de personnes les plus démunies. Au 25 mars 2026, seuls 361 millions de dollars (25,7 %) avaient été mobilisés.

32. Par ailleurs, plus de 214 000 personnes originaires de la République démocratique du Congo ont cherché refuge dans les pays voisins en 2025, dont plus de 120 700 au Burundi et plus de 78 300 en Ouganda. Au Burundi, les centres d'accueil ont connu de graves pénuries (hébergement, nourriture, eau et services de santé) suite à l'arrivée d'au moins 90 000 réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo depuis début décembre.

*Autres faits nouveaux survenus dans la région*

33. Le conflit au Soudan a continué de poser des problèmes importants sur le plan humanitaire et du point de vue de la sécurité. Les déplacements massifs vers le Soudan du Sud et l'Ouganda ont encore mis à rude épreuve des systèmes humanitaires déjà fragiles et des communautés d'accueil qui souffraient déjà d'une pauvreté chronique, de services de base limités et d'une aide insuffisante.

34. L'insécurité alimentaire est restée un problème de taille dans toute la région : d'après les prévisions, 1,14 million de personnes au Burundi et 26,6 millions en

République démocratique du Congo se trouveront en situation d'insécurité alimentaire pour la période allant de janvier à juin 2026. De plus, en février 2026, on estime à 241 600 et à 2,1 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, respectivement.

35. Les épidémies récurrentes de maladies transmissibles, notamment le choléra et la variole simienne (mpox), ainsi que les catastrophes naturelles liées au climat, ont encore aggravé la situation humanitaire.

## **D. Droits humains et état de droit**

### *Incidences du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo*

36. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo est restée très préoccupante. Entre le 16 septembre et le 14 mars, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 2 913 violations des droits humains et atteintes à ces droits, soit une diminution de 9 % par rapport à la période précédente. Le nombre de victimes a diminué de 34 % ; toutefois l'ampleur, l'intensité et la brutalité des violences commises contre les civils sont restées très préoccupantes.

37. Après des semaines d'affrontements violents, le M23 a pris le contrôle d'Uvira le 10 décembre 2025 et a occupé la ville pendant cinq semaines. À la suite du retrait du M23 le 18 janvier 2026, des cas de pillages et de destructions de biens commis par des civils et des combattants Wazalendo ont été signalés. Les membres de la communauté banyamulenge ont été touchés de manière disproportionnée. Ils auraient également été victimes de harcèlement, de violences, de détentions arbitraires, de déplacements forcés et de discours haineux, notamment de la part des Forces armées de la République démocratique du Congo, de la Force de défense nationale du Burundi et de militants Wazalendo.

38. Des groupes armés étaient responsables de 73 % des violations des droits humains recensées (1 124 personnes auraient été tuées au cours de la période considérée). Le M23 est resté le principal responsable (444 victimes présumées). Parmi les autres auteurs figuraient des groupes Wazalendo, les ADF, la Coopérative pour le développement du Congo et certaines factions des Maï-Maï. Des acteurs étatiques, notamment les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Police nationale congolaise, auraient été responsables de 631 violations des droits humains.

39. Les violences sexuelles liées au conflit ont encore augmenté : 324 cas ont été recensés, impliquant l'ensemble des parties au conflit et faisant 516 victimes (375 femmes, 137 filles et 4 hommes).

40. En République démocratique du Congo, le 30 septembre, la Haute Cour militaire de Kinshasa a condamné par contumace l'ancien Président Joseph Kabila à la peine de mort pour « trahison, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, collaboration avec l'AFC/M23, participation à un mouvement insurrectionnel et complot armé contre l'État ». Le Front commun pour le Congo et plusieurs acteurs de l'opposition, représentants de la société civile et organisations de défense des droits humains ont dénoncé le procès comme étant motivé par des considérations politiques.

### *Autres faits nouveaux survenus dans la région*

41. Dans plusieurs pays, les restrictions pesant sur l'espace civique et politique ont persisté ou se sont aggravées, comme en témoignent l'arrestation arbitraire et la détention de membres de l'opposition, l'interdiction d'activités politiques et les restrictions à la liberté d'expression et de réunion, y compris dans le contexte des opérations électorales qui ont récemment eu lieu. Ces tendances ont suscité des

inquiétudes croissantes quant au respect des garanties constitutionnelles et des obligations internationales en matière de droits humains, ainsi qu'au rétrécissement de l'espace dévolu à l'opposition lors de périodes politiques sensibles.

42. Les incidents transfrontaliers liés à l'activisme politique ont pesé sur les relations bilatérales. En octobre, deux militants kenyans ont disparu en Ouganda après avoir exprimé leur solidarité avec le dirigeant de la Plateforme pour l'unité nationale, Robert Kyagulanyi, également connu sous le nom de Bobi Wine ; ils ont ensuite été rapatriés suite à l'intervention du Gouvernement kenyan. En République-Unie de Tanzanie, des militants kenyans et ougandais auraient été arrêtés pour avoir partagé des contenus politiquement sensibles pendant la période électorale, tandis que des influenceurs kenyans ont raconté avoir été menacés de poursuites judiciaires pour avoir participé à des campagnes numériques transfrontalières.

43. Au Kenya, des signalements faisant état de recours excessif à la force, de décès en détention et de harcèlement de militants se sont multipliés lors des élections partielles du 27 novembre. En Ouganda, plus de 300 partisans de l'opposition auraient été arrêtés entre septembre et décembre. Des agents de l'État ont dispersé des rassemblements de l'opposition à plusieurs reprises au moyen d'un recours excessif à la force, et des membres et partisans de partis d'opposition ont été enlevés avant et après les élections de janvier. À la suite des élections, M. Kyagulanyi est parti se cacher, au motif qu'il recevait des menaces de mort, tandis que son épouse, Barbara Itungo Kyagulanyi, aurait été agressée le 23 janvier par des intrus armés qui cherchaient à savoir où se trouvait son mari. M. Kyagulanyi a quitté le pays à la mi-mars et se trouve actuellement aux États-Unis. Au moins 670 personnes, dont des partisans des partis d'opposition, auraient été arrêtées de manière arbitraire et maintenues en détention, et des exécutions extrajudiciaires ont été signalées. En République-Unie de Tanzanie, des manifestations postélectorales auraient donné lieu à un recours excessif à la force, entraînant de nombreux morts, blessés et arrestations.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements de la République démocratique du Congo**

44. Le 17 octobre, le Conseil national de sécurité de la République démocratique du Congo a achevé la validation technique de la première politique nationale de sécurité du pays, marquant ainsi une étape importante vers la réforme du secteur de la sécurité nationale.

45. Le 31 janvier, le Président de la République démocratique du Congo a réaffirmé son engagement en faveur d'un dialogue national inclusif, qui se tiendra sur le sol congolais. À la suite de la réunion convoquée par le Président angolais le 9 février à Luanda, la présidence de la République démocratique du Congo a ensuite précisé le 10 février sur les réseaux sociaux que le dialogue national serait organisé par les institutions congolaises, conformément à la Constitution.

#### **B. Engagements au niveau régional**

##### *Coopération régionale*

46. L'Union africaine ainsi que les organisations et mécanismes régionaux, notamment la CIRGL, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), ont continué à se mobiliser face à la crise

qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo, en soulignant qu'il était nécessaire de veiller au respect des accords de paix existants. Le fait qu'elles condamnent l'escalade de la violence montre bien l'inquiétude généralisée dans la région face aux effets déstabilisateurs des hostilités.

47. Le 11 décembre, en réaction à la prise d'Uvira par l'AFC/M23, le Président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a « appelé à la retenue », tout en s'opposant à toute tentative visant à mettre en place une administration parallèle dans l'est de la République démocratique du Congo.

48. Lors de l'ouverture de la trente-neuvième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le 15 février, le Président sortant de l'Union africaine – le Président de l'Angola – a fait remarquer que, malgré les efforts de paix, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo continuaient de se détériorer. Il a insisté sur la nécessité de faire progresser le dialogue en vue de la réconciliation nationale et a salué les efforts du médiateur de l'Union africaine. Le nouveau Président – le Président du Burundi – a mis en exergue les répercussions que la crise avait à l'échelle du continent et a demandé qu'un appui soit apporté aux mécanismes de prévention des conflits de l'Union africaine.

49. Lors du neuvième sommet de la CIRGL, qui s'est tenu le 15 novembre à Kinshasa, les participants ont exhorté les États membres de la CIRGL à exiger que les « troupes du pays agresseur » se retirent immédiatement de la République démocratique du Congo et ont appelé de leurs vœux un dialogue. Lors du sommet, la Zambienne Mubita Luwabelwa a été nommée Secrétaire exécutive de la CIRGL ; le plan stratégique de la CIRGL pour la période 2026-2030 a été adopté, et les participants ont préconisé une révision accélérée du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ainsi que l'évaluation des six outils de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

50. Le 17 novembre, le Rwanda, qui n'avait pas pris part au sommet de la CIRGL, a rejeté les résolutions adoptées lors de ce sommet concernant l'est de la République démocratique du Congo ; le Ministre des affaires étrangères les a qualifiées de « nulles et non avenues » et a souligné que les processus de paix de Washington et de Doha restaient les seuls cadres valables.

51. Lors d'une réunion du Comité de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL, qui s'est tenue les 4 et 5 décembre à Entebbe, les participants ont souligné l'importance de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles pour perturber les circuits de financement liés aux groupes armés. Les participants ont mis la dernière main au rapport sur l'évaluation indépendante des six outils de l'Initiative régionale, soulignant la nécessité d'un financement durable, d'une prise en main plus forte par les pays et d'une dématérialisation généralisée des données.

52. En ce qui concerne la SADC, l'Afrique du Sud en a assuré la présidence par intérim lors d'un sommet extraordinaire virtuel qui s'est tenu le 7 novembre, à la suite de la décision de Madagascar de renoncer à la présidence en raison de la situation politique du pays.

53. Le 1<sup>er</sup> décembre, la CEEAC a décidé de créer un comité de médiation chargé de faciliter les discussions sur le retour éventuel du Rwanda au sein de l'organisation.

54. Le 7 mars, le vingt-cinquième sommet ordinaire des chefs d'État de la CAE s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Les participants ont notamment passé en revue les efforts actuellement déployés pour rétablir la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et ont exhorté l'Union africaine à apporter le soutien financier et logistique nécessaire au processus de médiation

mené par l'Union africaine. Par ailleurs, les participants ont élu l'Ouganda à la présidence de la CAE, ont désigné le Rwanda comme rapporteur et ont nommé Stephen Patrick Mbund (République-Unie de Tanzanie) au poste de Secrétaire général pour un mandat qui devrait courir jusqu'en 2031.

#### *Coopération bilatérale*

55. Les efforts visant à renforcer la coopération économique bilatérale et celle en matière de sécurité se sont poursuivis, notamment entre l'Angola et la République démocratique du Congo ; la République démocratique du Congo et le Congo ; la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud ; le Kenya et l'Ouganda ; le Rwanda et l'Ouganda ; le Soudan et le Soudan du Sud.

56. Le 4 décembre, la République démocratique du Congo et la Zambie ont signé un accord bilatéral visant à stimuler les échanges commerciaux, à mettre en place des postes-frontières uniques et à faire progresser l'intégration économique régionale.

57. Le 21 mars, le Président du Kenya, William Ruto, et le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, ont officiellement mis en chantier la ligne ferroviaire à écartement standard reliant Naivasha-Kisumu-Malaba (269 km). Cette extension reliera le dépôt intérieur de conteneurs de Naivasha au port de Kisumu, sur le lac Victoria, et au poste-frontière de Malaba avec l'Ouganda, afin de dynamiser le commerce régional.

### **C. Engagements internationaux**

58. Outre les États-Unis et le Qatar, des partenaires internationaux, notamment la France, l'Union européenne et le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, ont continué de se mobiliser activement en faveur des efforts de paix et de désescalade.

59. Le 31 octobre, la France a organisé, en collaboration avec le Togo, une conférence internationale sur la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs. La conférence a permis de mobiliser plus de 129 millions d'euros pour faire face à la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle visait également à encourager un élan de soutien international en faveur des initiatives de médiation en cours et des efforts d'intégration économique régionale menés par l'Union africaine, les États-Unis et le Qatar.

60. Au niveau bilatéral, l'Union européenne et la République démocratique du Congo ont signé, le 9 octobre, un partenariat stratégique portant sur les infrastructures, la paix et le développement durable. Le 24 novembre, l'Union européenne a en outre adopté un programme d'aide à hauteur de 10 millions d'euros dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix, destiné à soutenir les Forces armées de la République démocratique du Congo. Le programme est axé sur la réforme du secteur de la sécurité et la protection des civils. Le 29 novembre, l'Union européenne et l'Afrique du Sud ont conclu des accords sur le commerce propre, l'investissement et les chaînes de valeur minières durables.

61. Le 8 décembre, le Conseil européen a prolongé d'un an ses mesures restrictives liées à la situation en République démocratique du Congo, qui sont imposées à 31 personnes et à deux entités impliquées dans des violations des droits humains, des entraves au processus électoral et des activités liées au conflit.

62. Des hauts responsables de l'Union européenne, parmi lesquels le Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, Johan Borgstam, et la Commissaire à l'égalité et Commissaire à l'état de préparation et à la gestion des crises, Hadja Lahbib, ont effectué des missions dans la région à plusieurs reprises (notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda) afin de contribuer à

remédier à la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. À Kinshasa, la Commissaire a annoncé une aide humanitaire de l'Union européenne d'un montant de 81,2 millions d'euros pour 2026 en faveur des populations touchées par le conflit et a, semble-t-il, présenté des projets visant à mettre en place un pont aérien humanitaire. À Goma, lors d'une conférence de presse qui a suivi une rencontre avec la Commissaire, le Coordonnateur de l'AFC/M23, Corneille Nangaa, a déclaré qu'il avait accepté, en principe, d'entamer des discussions sur la réouverture de l'aéroport.

63. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs a tenu plusieurs réunions afin d'évaluer l'évolution de la dynamique de sécurité et les progrès réalisés dans les processus de paix, notamment une réunion à Berlin le 20 octobre et une réunion virtuelle le 22 janvier, après que la Suède a pris la présidence du Groupe le 1<sup>er</sup> janvier. Dans des déclarations communes publiées le 9 décembre et le 5 mars, les membres du Groupe de contact ont exhorté toutes les parties à cesser les hostilités, à revenir à la table des négociations et à respecter pleinement leurs obligations qui découlent des processus de Washington et de Doha ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

#### **D. Revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

64. Les efforts visant à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont poursuivis. À la trente-neuvième réunion du Comité d'appui technique, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre à Nairobi, les participants ont fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue le 28 mai, notamment en ce qui concerne le suivi du plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre.

#### **E. Bons offices et engagements politiques de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs**

65. L'Envoyé spécial a poursuivi ses bons offices en vue de préserver les voies de dialogue, de réduire les risques d'escalade et de débordement régional du conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que de favoriser une meilleure coordination des efforts de paix aux niveaux régional, continental et international.

66. Lors de ses entretiens avec de hauts responsables gouvernementaux de l'Angola, du Burundi, du Congo, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, l'Envoyé spécial a encouragé un renforcement de la cohérence, de la complémentarité et de la coordination entre les initiatives de paix, tout en réaffirmant la volonté de l'ONU d'apporter un soutien politique et technique. Il a également souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité prolongée. À cet égard, il a préconisé un engagement total en faveur de la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération qui s'opère actuellement.

67. Le 16 décembre, l'Envoyé spécial s'est rendu à Kampala afin d'encourager l'Ouganda, qui assure actuellement la présidence du Mécanisme régional de suivi, à s'impliquer davantage, et de discuter des moyens de réduire l'écart entre les engagements pris par les parties et la réalité sur le terrain dans la zone de conflit.

68. L'Envoyé spécial a également intensifié ses contacts avec les acteurs chargés de la facilitation et de la médiation. Le 5 octobre, à Doha, il a rencontré le Ministre d'État

au Ministère des affaires étrangères du Qatar, Mohammed bin Abdulaziz Al-Khulaifi, afin de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix de Doha et d'étudier les options possibles pour ce qui est du soutien de l'ONU.

69. En octobre et en janvier, l'Envoyé spécial s'est rendu à Lomé pour participer au deuxième Forum de Lomé sur la paix et la sécurité puis à une réunion de haut niveau consacrée à la cohérence et à la consolidation du processus de paix en République démocratique du Congo. À ces deux occasions, il a été reçu par le Président du Conseil des ministres du Togo. Leurs discussions ont porté sur les mesures supplémentaires à mettre en œuvre pour faire avancer les efforts de paix menés par l'Afrique, compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain, ainsi que sur les possibilités de renforcer la coordination entre les efforts de paix menés par l'Afrique et ceux menés au niveau international.

70. L'Envoyé spécial s'est également entretenu avec des représentants de la Commission de l'Union africaine et des membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine afin d'examiner les prochaines étapes des efforts de paix menés par l'Afrique ainsi que les possibilités en matière d'appui apporté par l'ONU.

71. Dans le but de mobiliser un soutien international continu en faveur de la région, l'Envoyé spécial a également intensifié sa communication auprès des partenaires et donateurs internationaux, notamment les membres du Groupe de contact international, le Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, la Norvège et la Chine, en plaidant en faveur d'une coordination diplomatique, d'une assistance technique synchronisée et de l'harmonisation du soutien international apporté aux processus menés par l'Afrique. Il a également pris part à la conférence internationale sur la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs organisée par la France le 31 octobre.

#### **IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs**

72. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, en partenariat avec les entités concernées des Nations Unies.

73. Outre la réunion d'information organisée le 3 décembre à l'intention des membres du Comité d'appui technique au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, le Bureau a convoqué, le 5 décembre à Nairobi, une réunion rassemblant la communauté diplomatique et les entités des Nations Unies afin de discuter des processus de paix régionaux et de présenter le plan d'action pour la période 2025-2027. Le Bureau a mis en avant la nécessité d'une mobilisation soutenue des ressources, de mécanismes de financement innovants et de la participation du secteur privé en complément du soutien des donateurs traditionnels.

##### **A. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers**

74. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de soutenir les mesures non militaires prises à l'encontre d'éléments armés étrangers dans l'est de la République

démocratique du Congo, par l'intermédiaire du Groupe de contact et de coordination et de sa cellule opérationnelle.

75. Du 3 au 7 novembre, à Entebbe, le Bureau a animé la deuxième réunion du sous-groupe de travail régional du Groupe de contact et de coordination, dont les travaux sont axés sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration. Cette réunion a abouti à l'élaboration d'un projet de directive générale relative aux normes minimales régionales en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, afin de renforcer la capacité des acteurs nationaux à planifier et à mettre en œuvre un rapatriement sûr, volontaire et vérifiable des ex-combattants étrangers.

76. Afin de lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la région, le Bureau a organisé du 10 au 13 février à Kampala, en partenariat avec le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, un atelier qui a débouché sur le lancement d'un projet consacré aux armes légères et de petit calibre, financé par le fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement.

77. Du 23 au 27 février, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau de la consolidation de la paix et de l'appui à la paix ont organisé, en collaboration avec l'Académie Folke Bernadotte, une réunion de travail à Kampala afin de faire avancer deux axes prioritaires de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, portant respectivement sur le Sud-Kivu et les ADF.

## **B. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements**

78. Dans le cadre de ses efforts visant à lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles, le Bureau de l'Envoyé spécial a coorganisé, en collaboration avec la CIRGL et le secrétariat du Processus de Kimberley, un atelier de haut niveau les 7 et 8 octobre à Gaborone. Les participants y ont défini des pistes pour améliorer la traçabilité, garantir le respect des règles et renforcer la gouvernance entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Ces recommandations ont été approuvées par les ministres des mines de la CIRGL le 12 novembre et entérinées lors du sommet de la CIRGL qui s'est tenu le 15 novembre.

## **C. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes**

79. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité, commémorée par l'Union africaine et le Gouvernement namibien les 16 et 17 octobre à Windhoek, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a organisé le 18 octobre, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires, une séance d'échange d'informations avec des dirigeantes et des représentantes de gouvernements et de la société civile de la région des Grands Lacs, du Sahel et de la Corne de l'Afrique. À cette occasion, deux femmes membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine, l'ancienne Présidente de la République centrafricaine, Catherine Samba-Panza, et l'ancienne Présidente de l'Éthiopie, Sahle-Work Zewde, ont pu échanger avec des femmes de la région des Grands Lacs et leur présenter leur vision du processus de paix. La séance a également donné lieu à des échanges entre des femmes congolaises et rwandaises.

80. Le 2 mars, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Liberata Mulamula, ont coprésidé une réunion virtuelle du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Les participants ont souligné l'importance d'une paix inclusive et d'un appui renforcé aux initiatives locales de paix et de sécurité dirigées par des femmes.

81. En ce qui concerne les jeunes et la paix et la sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial et ses partenaires ont organisé, le 22 septembre, une réunion virtuelle du Forum régional multifonctionnel de la jeunesse de la CIRGL, qui a rassemblé plus de 120 représentants de la jeunesse issus de 11 pays pour qu'ils mettent en commun leurs expériences et élaborent des recommandations conformes à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité.

82. À l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé le 9 décembre à Nairobi une cérémonie de remise de prix intitulée « Youth in Action ». Cinq organisations régionales de la jeunesse ont été récompensées par des subventions d'un montant total de 55 000 dollars afin de renforcer leurs initiatives en faveur de la consolidation de la paix.

#### **D. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité**

83. Le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi sa collaboration avec le secrétariat de la CIRGL dans le cadre du suivi de la huitième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, qui s'est tenue en décembre 2024 à Nairobi.

### **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux et les entités des Nations Unies**

#### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

84. L'Envoyé spécial et son Bureau ont continué de renforcer leur collaboration avec des organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la CIRGL et la SADC, en mettant l'accent sur la gestion des ressources naturelles, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la coopération en matière de sécurité et dans le domaine judiciaire.

85. Le 9 octobre, l'Envoyé spécial a rencontré le Secrétaire exécutif de la SADC, Elias Magosi, à Gaborone. Ils ont discuté des faits récemment survenus dans la région et des possibilités d'une collaboration plus étroite à l'appui des processus de paix en cours.

86. Les 20 et 21 octobre, l'Envoyé spécial a participé au seizième séminaire-retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, organisé par la Commission de l'Union africaine à Assouan (Égypte).

87. L'Envoyé spécial a également pris part au neuvième sommet de la CIRGL en novembre et à la réunion extraordinaire du Comité des ministres de la défense de la CIRGL en janvier.

## B. Entités des Nations Unies

88. La coordination avec la MONUSCO s'est poursuivie à l'appui des objectifs régionaux en matière de sécurité et de stabilisation, notamment par la participation à des discussions techniques sur les mesures non militaires liées au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement et à la réintégration.

89. Le Bureau a également collaboré avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF afin de faire progresser les programmes relatifs aux femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux jeunes et la paix et la sécurité, et de soutenir des processus de paix plus inclusifs, en coordination avec les initiatives menées par les pays africains.

90. Lors de ses entretiens avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, l'Envoyé spécial a examiné les options possibles pour resserrer la coopération.

## VI. Observations

91. Ces derniers mois ont suscité un optimisme prudent, marqué par des efforts diplomatiques collectifs déployés aux niveaux international et régional : le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu du 14 octobre ; l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global conclu le 15 novembre entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23 ; les Accords de Washington du 4 décembre ainsi que le renforcement de la coordination des efforts de paix africains déployés sous l'égide de la médiation de l'Union africaine conduite par le Togo, qui a été convenue à la mi-janvier 2026 – tous ces engagements que je salue.

92. Dans ce contexte, je me félicite des efforts faits par le Président de l'Angola, en sa qualité de Président sortant de l'Union africaine et champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique ; le Président du Conseil des ministres du Togo, en sa qualité de médiateur de l'Union africaine pour l'est de la République démocratique du Congo ; le Président de l'Ouganda, en sa qualité de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ; ainsi que des consultations menées par le Groupe de facilitateurs et facilitatrices de l'Union africaine. L'ONU réaffirme son soutien indéfectible à ces efforts.

93. Malgré ces avancées diplomatiques, le conflit armé se poursuit, ce qui accroît le risque d'une escalade régionale plus large. La montée des tensions bilatérales et l'aggravation des besoins humanitaires risquent de compromettre les progrès durement acquis et la stabilité régionale.

94. L'offensive lancée par l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu en décembre, quelques jours seulement après la signature des Accords de Washington, a fait ressortir l'urgence qu'il y a à combler le fossé entre les efforts diplomatiques et la réalité de la dynamique de sécurité sur le terrain. Je suis profondément préoccupé par les violences qui se poursuivent dans l'est de la République démocratique du Congo, et je condamne l'expansion territoriale du M23. L'intensification des affrontements militaires, notamment l'utilisation de drones et d'artillerie lourde, au mépris des vies civiles et des infrastructures, est extrêmement préoccupante.

95. Conformément aux résolutions [2773 \(2025\)](#) et [2808 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, j'exhorte l'AFC/M23 à cesser les hostilités et à démanteler dans leur intégralité les

administrations parallèles illégitimes mises en place dans l'est de la République démocratique du Congo. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées. J'appelle en outre le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire en sorte d'honorer le plus vite possible ses engagements visant à neutraliser les FDLR. Je réitère mon appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités afin de protéger les civils et de permettre des progrès concrets et durables dans les processus de paix. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter que la situation ne dégénère en un véritable conflit régional. Il reste essentiel d'instaurer la confiance entre les parties grâce à des mesures progressives visant à renforcer la confiance et à garantir l'inclusivité en associant l'ensemble de la région et les acteurs locaux.

96. J'appelle les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à réitérer de façon résolue leur engagement à respecter de bonne foi et sans délai les obligations que leur font les Accords de Washington, notamment la mise en œuvre en temps voulu du concept d'opérations harmonisé pour la neutralisation des FDLR, le désengagement des forces et la levée des mesures défensives par le Rwanda.

97. J'exhorte les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à respecter les engagements pris dans le cadre de ce dernier, notamment en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins, et à ne pas tolérer les groupes armés ni leur fournir d'assistance ou d'appui de quelque nature que ce soit. J'appelle également tous les États signataires à continuer de mettre tout leur poids derrière la revitalisation de l'Accord-cadre.

98. Il n'y aura pas de paix durable dans la région des Grands Lacs tant qu'il n'aura pas été remédié aux causes structurelles de l'instabilité et de la violence. Dans ce contexte, je m'inquiète de la mobilisation toujours insuffisante des ressources devant être affectées au développement durable, ainsi qu'à l'aide humanitaire destinée à répondre aux besoins à court et à long terme. J'appelle tous les partenaires à prendre des mesures pour inverser cette tendance.

99. Il est indispensable de gérer les ressources avec transparence pour s'attaquer aux causes structurelles du conflit. L'atelier de haut niveau de la CIRGL qui s'est tenu à Gaborone en octobre et qui a abouti à des recommandations stratégiques visant à renforcer le Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est un pas encourageant. Faisant fond sur cette dynamique, le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de soutenir les réformes entreprises dans le cadre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

100. La récente escalade a également mis en évidence les effets du conflit sur les femmes et les jeunes. Pour qu'advienne une paix durable, les femmes et les jeunes doivent participer véritablement aux processus politiques et aux efforts de paix. À cet égard, je salue le travail accompli par le Bureau de l'Envoyé spécial, dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les initiatives de consolidation de la paix.

101. La récente intensification des hostilités a également fait ressortir les effets du conflit sur les femmes et les jeunes. Pour qu'advienne une paix durable, les femmes et les jeunes doivent être véritablement associés aux processus politiques et aux efforts de paix, et participer à la vie économique. À cet égard, je salue le travail accompli par le Bureau de l'Envoyé spécial, dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les initiatives de consolidation de la paix.

102. Je suis profondément préoccupé par les informations faisant état d'actes d'intimidation à l'encontre d'acteurs de l'opposition et de représentants de la société civile, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et de détentions

arbitraires lors des élections qui se sont tenues récemment en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Les restrictions en matière d'accès à l'information et de liberté de la presse sont tout aussi préoccupantes. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales est essentiel au bon fonctionnement des processus démocratiques et à la pérennisation de la paix.

103. Je tiens à féliciter l'Envoyé spécial et son Bureau pour leurs efforts inlassables en faveur de la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que pour leur contribution au renforcement de la coordination et de la cohérence entre les initiatives de paix régionales et internationales et à la mobilisation du soutien international en faveur de la région, notamment grâce à une coopération étroite avec la MONUSCO dans la promotion d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

---